

Salva Terra

JOURNAL MUNICIPAL



DROIT DE REPONSE

(Tracts diffusés par les élus(e) de l'opposition
Sauveterre Ensemble Avril 2018

Octobre 2018-N°14

LE MOT DU MAIRE

« Les élus(es) de la majorité municipale que je dirige n'ont qu'un objectif, celui de travailler pour l'intérêt de la commune et de ses habitants(es). Pour cela, nous faisons des choix conformes à nos engagements pris devant vous. Ces engagements, nous l'admettons, peuvent ne pas être partagés et critiqués par les oppositions municipales ; encore faut-il pour cela que les oppositions vous disent la vérité. Nous allons, dans ce document en droit de réponse, vous apporter les preuves contre les propos et affirmations mensongères contenus dans le tract diffusé par l'opposition Sauveterre Ensemble d'avril 2018 ».

Propos des élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble (résumé)

La commune possède des « dettes incompressibles » qui sont :

- | | | |
|--|----------|-------------|
| • Le remboursement du capital des emprunts : | 87 500 € | } 110 300 € |
| • Les loyers du bien acheté en viager : | 22 800 € | |

Nous nous devons de régler ces sommes tous les ans par l'excédent du budget fonctionnement

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

INCOMPLET : le remboursement du capital des emprunts, les loyers (viager) sont des dépenses d'investissement (110 300 €) auxquelles s'ajoutent les intérêts des emprunts qui sont des dépenses de fonctionnement (48 500 €).

2018 est la 5^{ème} année sur 15 de remboursement des emprunts.

Opposition Sauveterre Ensemble

La commune dispose dans ses caisses des sommes suivantes :

Solde des fonds d'investissement 2017 non utilisés :	233 346 €	} 857 244 €
Solde des fonds de fonctionnement 2016 non utilisés :	437 048 €	
Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2017 :	186 850 €	

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

PRECISION : la somme de 857 244 € provient de notre bonne gestion financière. Ce sont des excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés des années antérieures (capitalisés en réserves).

Opposition Sauveterre Ensemble

Le prévisionnel du budget de fonctionnement 2018 prévoit :

- Un excédent de 18 935 € (pas assez pour payer les dettes incompressibles)

Nous allons donc transférer 100 000 € du solde d'investissement 2017 non utilisés sur les recettes du budget de fonctionnement 2018 ce qui donnera

- Un excédent artificiel de 118 935 €

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

MENSONGE : Le budget primitif (BP) 2018 de fonctionnement (recettes-dépenses) s'équilibre à **2 604 095 €** et permet de dégager un excédent de fonctionnement de **128 935 € compte 023** virés en **recettes d'investissement compte 021**. **Les 100 000 € provenant de l'excédent des années antérieures ont été affectés en recettes de fonctionnement BP 2018 compte 002**, ce qui a permis **de totaliser en réserves** (dépenses de fonctionnement) **132 507 €, compte 022**. Preuve :

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2018

Extrait du document officiel

RECETTES		
Art	Désignation	Vote
	Sous Total	2 504 095.00
002	Partie de l' excédent de fonctionnement 2017 initialement de 623 898,34 €	100 000,00
	Recettes de fonctionnement	2 604 095,00

DEPENSES		
Art	Désignation	Vote
22	Dépenses imprévues * : 100 000 € au 002 et 32 507 € dép/réelles BP	132 507,00
	Sous Total	2 475 160.00
023	Somme virée en investissement	128 935,00*
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	2 604 095,00

* réserves en cas de coup dur (non dépensées)

*preuve page 5

Opposition Sauveterre Ensemble

Le budget prévisionnel d'investissement 2018 prévoit :

- Un déficit de 886 179 €

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

FAUX : le budget 2018 de la section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **1 333 606.88 €**. Prévus. **Preuve page 5**.

Il est utile de préciser, notamment aux oppositions, que les opérations d'investissement (exemple : des travaux) recettes et dépenses se réalisent sur plusieurs années et en conséquence sur plusieurs exercices budgétaires. Cela s'appelle des reports. Exemples : pôle culturel, rénovation énergétique école élémentaire

Opposition Sauveterre Ensemble

Il restera dans nos caisses, fin 2018 : 90 000 €

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

MENSONGE : Nous relevons le défi, et vous pourrez vérifier (« ce qu'il reste dans nos caisses ») nos excédents lors de la clôture des comptes de l'année 2018 par Monsieur le percepteur.

Les élus(e) de Sauveterre Ensemble depuis leur élection en 2014 votent systématiquement contre ou s'abstiennent sur tous les budgets (BP) successifs que nous proposons ; alors que

sur leur tract ils confirment que nous avons la somme de 857 244 € en excédents (réserves) ce qui prouve la crédibilité de nos budgets et la bonne gestion financière. Ils ont voté contre le BP 2017 alors que les résultats de clôture de ce même budget dégagent un excédent de fonctionnement de 186 850 € en payant l'ensemble des dettes incompressibles tout en virant en plus 109 227 € en recettes d'investissement et cela **SANS AUGMENTATION DE LA FISCALITE LOCALE**.

**Opposition Sauveterre Ensemble
Pour finir quelques ratios éloquentes :**

Noms	Définition	Résultat		Analyse du résultat
		Compte Administratif 2017	Budget Primitif 2018	
Marge d'autofinancement courant	Dépenses de fonctionnement + remboursement de la dette/recettes de fonctionnement	97 % 93.8 %	103 %	Entre 100 et 110 Seuil d'alerte 100 % Nos dépenses sont plus importantes que nos recettes
Taux d'endettement	Dettes/recettes de fonctionnement	0.46 %	0.47 %	Seuil d'alerte 1.21 %
Capacité de désendettement	Dettes/épargne brute	3 ans 4.9	62 ans	Annoncé depuis 2016 Le seuil critique de 10 ans est largement dépassé
Rigidité des charges structurelles	Charges de personnel + annuité de la dette/recettes de fonctionnement	0.42 %	0.43 %	Seuil d'alerte 0.58 % reste correct puisque la commune est peu endettée

ERREURS
Opposition Sauveterre Ensemble

CORRECTIONS APORTEES PAR LA MAJORITE MUNICIPALE

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

IMPORTANT : La soi-disante dégradation des finances locales de 2017 à 2018 voulue par l'opposition Sauveterre Ensemble est fausse. **En effet, les ratios de 2017 qui sont bons proviennent du CA (Compte Administratif, clôture des comptes de l'année) alors que les ratios 2018 proviennent du Budget Primitif (BP) qui est prévisionnel.**

Les dépenses inscrites au BP étant par prudence surévaluées, elles ne donnent pas lieu intégralement à exécution ; par ailleurs les recettes de fonctionnement prises en compte sont sous estimées.

Le but de Sauveterre Ensemble est d'essayer de vous faire croire à la dégradation des finances locales en s'appuyant sur du prévisionnel ; ils continuent volontairement à vous mentir (Preuve site Internet de la Commune - Salva Terra n°10).

Nous avons aujourd'hui la confirmation que les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2018 sont sous évaluées. La confirmation vous sera apportée à la clôture des comptes 2018 par Monsieur le Percepteur.

L'évaluation des charges de fonctionnement à un niveau similaire à celui de 2017 traduit notre volonté de maîtriser leur évolution.

ERREURS Opposition Sauveterre Ensemble

Commentaires MAJORITE MUNICIPALE : cumuler les erreurs, s'appuyer sur des chiffres prévisionnels, confondre des reports avec de nouveaux investissements ou opérations, affirmer 62 années de capacité de désendettement et en même temps affirmer ligne suivante que la commune est peu endettée et ligne précédente que le taux d'endettement est largement en dessous du seuil d'alerte dénonce l'incompétence des élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble.

Opposition Sauveterre Ensemble : Moyenne de la strate

Nous dépensons 2 fois plus que la moyenne nationale, nos impôts sont supérieurs à la moyenne nationale, notre endettement se situe au même niveau que la moyenne nationale, nos charges de personnel sont supérieures à la moyenne nationale.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

Moyenne de la strate : communes comparables en nombre d'habitants.

La comparaison des communes par des ratios de niveau aux moyennes de la strate ainsi que la moyenne des impôts par rapport à la moyenne nationale doit être interprétée avec précaution car les ratios dépendent des compétences transférées à l'intercommunalité et des modalités de gestion des services communaux, qui se traduisent par des dépenses imputées comptablement de manière différente.

Les communes sont difficilement comparables ; certaines investissent comme Sauveterre, d'autres peu ou pas.

Les équipements et services publics sont différents, le nombre de personnel aussi etc...

Les communes de 2000 habitants ne possèdent malheureusement pas toutes une salle de sport, une enceinte sportive, scolaire et culturelle équipée comme la notre, un restaurant scolaire avec préparation des repas etc... Ce sont des investissements que nous avons réalisés et que les élus(e) de Sauveterre Ensemble oublient volontairement de tenir compte.

Opposition Sauveterre Ensemble

Les projets d'investissement privilégient encore et toujours le pôle culturel : 437 396 € dont 210 000 € de nouveaux investissements.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

FAUX/MENSONGE : les élus de l'opposition Sauveterre Ensemble additionnent des reports de dépenses d'investissement (reste à payer) qui sont des investissements déjà engagés preuve page 5 et prennent en compte en totalité des investissements qui ont des utilisations multiples en les affectant volontairement en intégralité en dépenses pour le pôle culturel Preuve page 5.

Exemple : dépenses d'investissement compte n°1048 (aménagement sécuritaire travaux Giono 159 000 €) ; il s'agit de l'aménagement d'un parking existant destiné aux utilisateurs du lotissement Jean Giono, à la salle des sports, au pôle culturel, à l'école, à la zone sportive auquel s'ajoute la reprise de revêtement de la voirie du lotissement Jean Giono.

Oubli de Sauveterre Ensemble : les subventions obtenues de l'Etat sur ce projet (DETR, Dotation Equipement Territoires Ruraux) 50 000 € preuve page 5.

Idem pour le panneau lumineux destiné à l'ensemble des informations municipales 18 000 € (les élus(e) de Sauveterre Ensemble ont voté contre).

Pourquoi les élus(e) de Sauveterre Ensemble ne parlent-ils pas de l'investissement compte 1049 rénovation énergétique de l'école élémentaire (projet Majorité Municipale) d'un montant de dépenses d'investissement de 388 000 € dont 177 500 € de recettes (subventions) ? preuve page : 5

BUDGET INVESTISSEMENT 2018

Extrait du document officiel

RECETTES			
N° op	Objet	Reports votés	Proposition nouvelle votée
	FCTVA (10222)		124 000,00
	Taxe Aménagement (10226)		6 500,00
	Amortissements		35 837,00
1002	Acquisitions Matériels		
	Reprise amortissement véhicule de police		
1025	Mise en conformité bâtiments		
1032	Révision du POS en PLU		
1037	Pôle Culturel Jean Ferrat		
	Reports		
	FCTVA		
1043	Mise en conformité Eclairage Public		
1048	Aménagement sécuritaire Giono		
	Subvention Etat DETR (51000) <i>Oubli de Sauveterre Ensemble</i>		50 000,00
1049	Rénovation énergétique travaux Ecole Elémentaire		
	Subvention Département		77 500,00
	Subvention Etat totalité 100 000/T tx		100 000,00
1051	Achat balayeuse PAPPH		
	Subvention Agence de l'Eau	53 590,00	
	Virement exercice 2018		128 935,00
1068	RESERVES		523 898,34
001	Résultat Investissement report compte de gestion 2017	233 346,54	
TOTAL		286 936,54	1 046 670,34
TOTAL GLOBAL RECETTES		1 333 606.88	

DEPENSES			
N°op	Objet	Reports votés	Proposition nouvelle votée
	Capital dette		87 500,00
	Remboursement cautions		2 000,00
	MILIANTI Loyers		22 800,00
1002	Acquisition Matériel	9 871,50	
	Tablettes Ecole Elémentaire 271,50		
	Jeu Château 9 600,00		
	Panneau lumineux <i>Non imputable en totalité au Pôle Culturel</i>		18 000,00
	Alarmes BV et AD Urgence		5 000,00
	Pèse bouche bornes incendie		4 000,00
	livres médiathèque		3 000,00
	Equipements divers Ferrat		15 000,00
	Consoles, Câbles spéciaux, projecteurs		
	Tatamis s sport		4 000,00
	Matériel div salle des fêtes		1 000,00
1025	Mise en conformité bâtiments		
	Toiture MILIANTI		12 600,00
1032	REVISION DU POS EN PLU		
	Bureau étude BERTI	12 182,00	
	Cabinet BETROM avocat	1 980,00	
	OTEIS GRONTMIJ	2 417,00	
	Publications	458,87	
1037	Pôle Culturel Jean Ferrat <i>Report dépense déjà engagée</i>	227 396,21	
	Solde tx Rodari		15 000,00
1043	Mise en conformité Eclairage Public		
	marché CITEOS 4°T 2017 G3-G4	15 000,00	55 200,00
1048	Aménagement sécuritaire (travaux)		159 000,00
	tx 150 000 - MO seri 9000 <i>Non imputable en totalité au Pôle Culturel</i>		
1049	Rénovation énergétique travaux Ecole Elémentaire		
	Maîtrise d'œuvre	32 000,00	38 000,00
	Travaux 1ère tranche		350 000,00
1052	Clim Salle Socio Ecole Maternelle 2°T Clim 2° T SS E	23 040,00	
020	DEPENSES IMPREVUES		50 000,00
	OP Etudes projets futurs		167 161,30
TOTAL		324 345,58	1 009 261,30
TOTAL GLOBAL DEPENSES		1 333 606.88	

Equilibre recettes et dépenses INVESTISSEMENT

Opposition Sauveterre Ensemble : Association 2 poids 2 mesures (résumé)

Pas de contact avec les associations, pas d'animation avec elles, pas d'aide à la communication. Les relations Mairie/Associations n'existent pratiquement pas.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

MENSONGE : Les élus(e) de Sauveterre Ensemble, vous l'avez constaté dans ce document, ne sont pas à un mensonge près et cela continue avec la vie associative. Vous savez toutes et tous l'engagement et le soutien que nous n'avons cessé d'apporter à l'ensemble de la vie associative depuis de nombreuses années successives.

Quelle méconnaissance de la vie associative et de l'engagement de la Mairie de la part de Sauveterre Ensemble ; rappels (liste non exhaustive) : La mise à disposition gratuite des diverses salles municipales, de la salle des fêtes, l'aide des employés municipaux (service technique, service administratif, service entretien), les subventions, l'aide à la communication (bulletin municipal...), la journée portes ouvertes (salle des sports). Nous sommes constamment en relation avec la vie associative. Nous assistons également aux assemblées générales etc...

Opposition Sauveterre Ensemble :

Les subventions des associations diminuent alors que celle de l'OMCP (Office Municipal de la Culture et du Patrimoine) passe de 75 000 à 100 000 €.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

MENSONGE : Conformément à nos engagements l'enveloppe financière destinée aux subventions municipales hors OMCP (Office Municipal de la Culture et du Patrimoine) a été maintenue : 18 730 € attribués en 2017, 18 800 € attribués en 2018.

Nous rappelons aux élus(e) de Sauveterre Ensemble qu'en réunion du conseil municipal du 3 avril 2018, Mme PEROT a voté contre le montant des subventions allouées à l'ALS (Amicale Laïque Sauveterroise) et à l'OMPC (Office Municipal de la Culture et du Patrimoine). Messieurs VALLAT et MIALHE se sont abstenus (preuve : site internet, compte rendu du conseil municipal).

La majorité municipale a voté une subvention annuelle de 100 000 € à l'OMPC (Office Municipal de la Culture et du Patrimoine) ; en 2017 pour l'année d'ouverture, nous avons attribué la somme de 75 000 € car il ne s'agissait pas d'une année entière de fonctionnement.

Opposition Sauveterre Ensemble :

Promesses électorales avec le football : créer pour 2020 un nouveau terrain de football, vestiaires, tribune et locaux empiétant sur le terrain de tennis.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

POLEMIQUE !

La rénovation et l'aménagement du terrain de football et de ses annexes correspondent à un besoin réel. Le RCS (Racing Club Sauveterrois) avec plus de 120 licenciés (hors effet coupe du monde) ne peut satisfaire aux normes vis-à-vis du district Gard Lozère. Le club ne peut pas se développer et monter en gamme (stages, tournois, championnats supérieurs, équipe féminine).

Il est important de vous préciser qu'en séance du conseil municipal du 23 avril 2018 (preuve site internet, compte rendu du conseil municipal), madame et messieurs les élus de Sauveterre Ensemble se sont abstenus de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de lancer, au nom de la commune, les pré-études et études concernant la rénovation des terrains de football et annexes ainsi que de solliciter l'aide de l'agence départementale avec laquelle un contrat a été signé le 12 mars 2018. Sans savoir la suite (résultats des études, évolution du projet...) les élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble se permettent déjà de critiquer et de polémiquer (exemple : selon eux, la réalisation empiète sur les terrains de tennis).

Sauveterre Ensemble : Décision à l'emporte-pièce pour le personnel de la Mairie

Le poste d'ATSEM ne sera pas attribué parmi le personnel à une personne diplômée d'un CAP petite enfance mais donné à une personne qui n'a pas de diplôme et qui engagera la responsabilité de la Mairie s'il y avait un problème avec les enfants.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

Ce que ne vous disent pas les élus(e) de Sauveterre Ensemble, c'est qu'un membre du personnel plébiscité tant par les familles que par les enseignants est déjà dans ce poste depuis 5 ans et que la sécurité des enfants est parfaitement assurée par cette même personne. Les élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble sous-entendent que l'absence de diplôme (CAP petite enfance) rendrait incompatible la personne en place. Qui sont-ils pour juger de cela en lieu et place des principaux intéressés que sont les enseignants et les parents d'élèves ?

Sauveterre Ensemble :

Le Maire a mis fin à un contrat CDD d'une personne travaillant à la Mairie sans explications ni regrets.

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

Un contrat CDD sur un poste de remplacement n'a pas malheureusement vocation à être pérennisé.

Sauveterre Ensemble :

Les ragots vont bon train, la fatigue et le stress génèrent des arrêts maladie, quel intérêt de maintenir un tel management ?

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

Le travail est notre seul objectif, nous laissons ragots et polémiques aux oppositions municipales.

Opposition Sauveterre Ensemble : Inégalité entre les employés

Non application du repos de 20 mn minimum toutes les 6 heures par l'ensemble du personnel. Pause obligatoire imposée au secrétariat et non à la cantine contrairement à la loi

La loi doit s'appliquer à tous quelle que soit l'affiliation ou les relations qui sont établies avec les élus

REPONSE MAJORITE MUNICIPALE

MENSONGE, POLEMIQUES :

Nous avons présenté en comité technique notre organisation de travail dans lequel les agents qui souhaitaient travailler en journée continue, pouvaient le faire avec une pause de 20 mn pour 6 heures travaillées... Il s'avère que le comité technique du centre de gestion (composé de représentants des collectivités et de représentants élus du personnel) nous a indiqué qu'il était interdit de faire travailler en journée continue des personnels pour lesquels il n'y avait pas d'obligation de service, ces personnes devant obligatoirement prendre une pause minimale de 45 minutes hors de leur poste de travail. Le Maire a donc été forcé d'en référer aux agents qui sollicitaient cette journée continue sans obligation de service, leur a demandé de faire des propositions pour adapter au mieux leurs souhaits, conformément aux nécessités du service public et de la législation ! ce qui a été fait, nous avons choisi une des propositions des agents concernés.

Le personnel de cantine qui a obligation de journée continue en raison du poste de travail respecte la pause de 20 minutes, contrairement à ce que les élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble affirment.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) où en est-on ?

Après diverses étapes, notamment le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le dossier d'arrêt du PLU a été adopté à la majorité lors de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

ONT VOTE CONTRE : les oppositions, Mme PEROT, M. VALLAT (Sauveterre Ensemble), Messieurs RIEU et RICHARD, parce que figure dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) la zone du projet des panneaux photovoltaïques, énergie renouvelable (preuve : site internet, délibération du conseil municipal du 28-06-2018). Absent : M. MIALHE

Les élus(es) de la majorité municipale, tout en respectant les orientations obligatoires de la loi ALUR et du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ont souhaité à travers le PLU :

- Conserver le caractère village et la qualité de vie dans notre commune, préserver et augmenter les zones agricoles, protéger l'environnement et respecter la loi sur la transition énergétique. D'autre part, nous n'avons pas attendu les élus(e) de l'opposition Sauveterre Ensemble, pour anticiper l'augmentation démographique :
 - o Nous avons construit en 1996 une station d'épuration d'une capacité de 3000 équivalents habitants.
 - o En autorisant au fur et à mesure dans le futur PLU des zones destinées à la construction d'habitats groupés (OAP : Opérations d'Aménagement d'Ensemble) ce qui permettra d'accueillir progressivement les nouvelles populations en maintenant nos structures existantes.

CONCLUSION

Opposition Sauveterre Ensemble
MENSONGES
POLEMIQUES
INCOMPETENCE

Majorité Municipale
TRAVAIL, PROJETS.....

Le Saviez-vous ?

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et traitement des ordures ménagères) a la compétence, en lieu et place de la Commune de Sauveterre de la collecte et du traitement des ordures ménagères et de la gestion de la déchetterie.

Nous avons, conjointement avec bon nombre d'entre vous, exprimé notre insatisfaction auprès du SMICTOM, notamment :

- Sur la dégradation de la gestion de la déchetterie
- Sur la collecte des bacs (partielle, incomplète, non régulière, secteurs non-collectés...)
- Sur la conséquence de la nouvelle organisation de la collecte et plus précisément de la collecte des bacs jaunes tous les 15 jours entraînant des containers trop petits et inadaptés

En réponse, le SMICTOM a mis en place une ouverture journalière de la déchetterie (hors dimanches et jours fériés) et un gardiennage la nuit.

Le SMICTOM informe que les réclamations doivent leur être adressées directement au 04 90 15 17 80.

Nous vous informons que vous pouvez gratuitement solliciter l'échange de votre bac jaune (container plus grand) auprès du SMICTOM.

PROCHAIN NUMERO – AUGMENTATION DE LA TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) PAR LE SMICTOM ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON (Jacques DEMANSE, Conseiller communautaire de Sauveterre a voté contre)...